

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 29 (1921)
Heft: 7

Artikel: Libero patri cocliensi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-23661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à grands frais par leur maison mère de Payerne et les habitants de Baulmes. Ainsi donc, la cure actuelle de Baulmes ne serait pas autre chose qu'une partie de l'ancien château transformée en maison d'habitation et il ne faisait probablement qu'un avec le prieuré qui donna naissance à la localité elle-même.

F.-Raoul CAMPICHE, archiviste.

LIBERO PATRI COCLIENSI

Notre collaborateur, M. W. Deonna, à Genève, a donné, en 1919, à la *Revue historique vaudoise*, un savant travail sur la fameuse inscription de Saint-Prex : *Libero Patri Coclensi*. Il a surtout montré quelles sont les opinions qui ont été émises à son sujet par le grand nombre de savants, qui s'en sont occupé depuis sa découverte, en 1745. Il n'a pas, cependant, pouvoir donner une conclusion définitive sur sa signification exacte.

« On le voit, disait-il, bien que la question ait été discutée dès la découverte du monument, elle n'a pas encore reçu sa solution définitive, et soulève, aujourd'hui encore, des opinions divergentes. »

La Société nationale des Antiquaires de France est revenue sur cette question dans sa séance du 24 décembre 1919, par l'intermédiaire du savant M. Toutain et à l'occasion d'un rapport de M. Hannezo. Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt l'extrait suivant du dernier *Bulletin*¹ de cette société savante qui concerne cette question, (page 257).

M. J. Toutain, après avoir rappelé que, dans une communication faite à la Société le 4 juillet 1917, notre confrère, M. V. Chapot a rapproché l'épithète *Coclensis* donnée

¹ Paris, Klincksieck, 1919. Rue de Lille, 11.

à *Liber Pater* sur une inscription de Saint-Prex, près Morges, du mot *Cochlea*, qui désignait dans l'antiquité un appareil servant à élever l'eau d'un fleuve ou d'un lac, résume un travail consacré au même sujet par M. W. Deonna, de Genève. Ce travail, qui a été publié par la *Revue historique vaudoise*, en 1919, consiste surtout dans l'examen des hypothèses diverses qui ont été émises par plusieurs érudits suisses sur l'origine et le sens du mot *Cochliensis*.

M. W. Deonna n'ose, en conclusion, se prononcer sur la question de savoir si l'épithète de *Liber Pater* vient directement du mot *Cochlea* ou d'un nom propre, soit nom de personne, soit nom de lieu dit, dérivé de ce mot. Notre zélé correspondant M. J. Hennezo a, lui aussi, étudié ce petit problème d'archéologie religieuse et il a rédigé la note suivante dont M. Toutain donne lecture :

« A la séance du 4 juillet 1917, M. V. Chapot, entre autres communications fort intéressantes, a cherché l'explication de l'épithète *Cochliensis*, donnée à Bacchus dans une dédicace d'autel trouvée à Saint-Prex, près de Morges, au canton de Vaud. Son hypothèse de *Cochléa*, instrument fondé sur la vis d'Archimède, servant à élever les eaux du lac Léman, est originale, mais il m'a paru qu'elle était difficile à admettre, en raison du suffixe *ensis* attaché à l'agnomen du *Liber Pater*. De plus, Bacchus n'a jamais eu pour attributs, ni ce genre d'instrument, ni la coquille ou autre image pouvant lui ressembler.

Le suffixe *ensis* détermine toujours, d'une façon presque absolue, une résidence, une localisation, soit qu'il s'agisse d'un territoire assez vaste, tel que la province (*Provincia Viennensis, Lugdunensis, Narbonnensis*, etc.), ou la cité, le *pagus* (exemple dans la région voisine de Suisse, *Vicani Bellicenses*, etc.), soit qu'il contribue à désigner un lieu moins étendu, *forensis, castrensis, pratensis, nemorensis*, étranger

à la ville, soldat de garde dans un camp, plante ayant son habitat dans les prés, animal vivant dans les bois, etc., etc. Holder, à juste raison, qualifie *Cochiensis* d'épithète *topique*, mais il se trompe, je crois, en suggérant qu'elle a été mal transcrite. L'inscription : *Libert Patri — Cochiensis — P. Severus — Lucanus — v. s. l. m.* — trouvée en 1745 dans une vigne de Saint-Prex, est des plus claires et a été reconnue authentique par tous les archéologues vaudois qui l'ont examinée. Je me suis demandé si *Cochiensis*, adjectif dérivé d'un lieu dit *Cochia* ou *Cochium* ne rappellerait pas un vignoble fameux de cette côte lémanique réputée par ses bons crus (certainement la vigne y était connue aux temps romains depuis Genève jusqu'au Valais, si l'on en croit les citations de Pline) ou, à défaut d'un vignoble, un village ou un coteau voisins. Plusieurs érudits de la région ont pensé y découvrir l'origine de *Cully* que, sans preuves suffisantes d'ailleurs, Lutz a traduit par *Cochiacum*.

Cochia, d'une forme linguistique qui s'écarte quelque peu du latin, me semble se rapprocher davantage du celtique *Coculio*, *Coculus*, *Cucullus*, sens de capuchon, pointe recourbée, hauteur arrondie, qu'on retrouve encore dans nos toponymies alpines et provençales et qui s'apparente très distinctement avec le *Kukullu* hindou-sancrit de même sens. Certaines pierres fichées, menhirs plus ou moins pointus portent aussi le surnom de *pierre côclée*. Le nom de *Cochia* serait donc très ancien et les romains n'ont fait que le constater à leur arrivée dans le pays ; la dédicace de P. Severus Lucanus étant de bonne époque, il y a tout lieu de croire que le lapicide ne s'est pas trompé et n'a commis aucune de ces fautes d'orthographe si fréquentes aux siècles de décadence.

Je me suis mis en rapports avec M. W. Deonna, de Genève, dont le zèle scientifique est bien connu, et je l'ai prié de faire, dans les terriers et cadastres de Saint-Prex, les inves-

tigations susceptibles de retrouver des lieux dits rappelant le *Coclia* ou *Coclium* mystérieux ; jusqu'à ce jour, son enquête n'a pas abouti, mais rien ne prouve que l'inscription recueillie à Saint-Prex se rapporte strictement à ce voisinage ; le cru protégé par le *Liber Pater* vaudois peut très bien avoir existé sur un coteau éloigné de la rive.

Pour terminer, je signale un rapprochement fort curieux, digne d'être étudié, entre l'épithète *Cocliensis* du Bacchus de Saint-Prex et certaines danses de caractère qui font partie du programme des grandes fêtes célébrées par les vigneronns à Vevey à divers intervalles de chaque siècle. Ces fêtes renouvellent les antiques Bacchanales et Dionysiaques en une forme modérée et assagie ; une des figures d'une danse, qui rappelle la farandole de Provence, se nomme la *coquille*. Ne serait-ce pas, remontant de l'effet à la cause, un souvenir du *Pater Cocliensis*, dont le nom topique a été déformé à la longue, dont l'origine exacte s'est évanouie à travers les âges, mais dont la tradition se perpétue ainsi ? »

NOTE SUR UNE GRAVURE ROMAINE TROUVÉE A AVENCHES

La gravure au trait que nous reproduisons ici est gravée sur un morceau de calcaire blanc. Elle fut découverte¹ à Avenches, près du théâtre, au lieu dit « Au Gros Tertre » et date de l'époque romaine.

Il y a peu de choses à en dire. C'est une tête de guerrier, au masque assez énergique mais vulgaire. Le dessin est retouché à trois ou quatre endroits. Le casque est d'une forme compliquée et devait être terminé par un volumineux

¹ Par M. Jayet, lic. es sc., qui a bien voulu s'en dessaisir en ma faveur.